



Creil, le 6 avril 2022

***Aux membres du Conseil
de Quartier Cavées***

Maison de la ville

03 44 29 52 24

citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 31 mars 2022

Ordre du jour :

- Retour sur signalements
- Intervention des polices Municipale et Nationale
- Renouvellement du Conseil Citoyen
- Questions diverses

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, Président de l'ACSO.

Mme. Bérénice TALL, Conseillère municipale déléguée à la Rénovation urbaine et au quartier des Cavées.

M. Ahmet BULUT, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Service :

M. Franck GRIGAUX, Directeur de la Tranquillité Publique

Mme. Annette PIERARD, Directrice de l'Espace Matisse

M. Geoffroy DENIS, Chargé de mission Démocratie Participative

Habitants : 29

- **1^{er} point : Présentation du projet participatif « Château d'art »**

Monsieur le Maire a ouvert la réunion en remerciant les citoyens présents et en présentant les thématiques inscrites à l'ordre du jour.

La parole a ensuite été donnée à Madame PIERARD, Directrice de l'Espace Matisse, qui a présenté le projet « Château d'art ».

Ce projet culturel participatif consiste à réaliser une fresque monumentale de 1275m², qui rayonnera à 360° sur le château d'eau de Rouher.

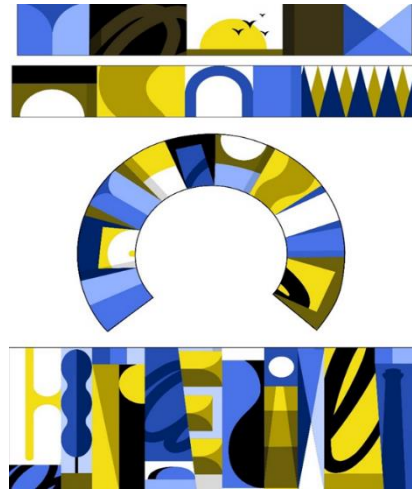
Cette fresque sera réalisée par Fabien MAZE, alias « XKUS », un artiste-peintre de renommée internationale, spécialiste de la « typographie abstraite ».

Ce projet porte sur plusieurs objectifs :

- Rendre l'art accessible gratuitement à tous
- Améliorer le cadre de vie en apportant de l'art en milieu urbain.
- Donner un second sens à un bâtiment du quotidien
- Donner une image moderne de la ville à travers le style graphique de la fresque
- Créer des interactions fresque/habitants par le biais de médiations, de rencontres artistiques.

Les habitants peuvent voter pour le prototype qu'ils préfèrent entre 2 propositions :





2 moyens de voter sont possibles :

En ligne :

- Nouvelle plateforme de la Mairie :

« jeparticipe.creil.fr »

En version papier :

Cochez votre choix et déposer le papier dans l'urne prévu à cet effet :

- À l'Espace Matisse, à la MCA, au Centre Social Georges Brassens, au Service culturel Buhl ou à la Mairie. Des bulletins sont disponibles sur place.

- **2^{ème} point : Présentation du Contrat de Sécurité Intégré (CSI)**

Monsieur VILLEMMAIN est ensuite intervenu pour présenter le Contrat de Sécurité Intégré, une politique publique mise en place en lien avec l'Etat et destinée à renforcer la sécurité dans les secteurs sensibles.

Contrairement aux premiers CSI élaborés en France, portés essentiellement sur la répression, le Contrat de Sécurité Intégré de la ville de Creil concerne plusieurs dimensions de l'action publique. Cette transversalité vise à mettre en place une politique globale relevant de l'éducation, de la prévention, et de la répression, qui se veut plus efficiente.

➤ **Un volet « Renforcement des forces de l'ordre/Répression »**

Le renforcement des effectifs de police ainsi que l'amélioration du matériel des agents doivent permettre une meilleure efficacité des services de police.

Le constat qui a été observé est le manque de moyens, humains notamment, pour la Police Nationale de Creil, qui couvre les secteurs de Creil, Montataire, Villers Saint-Paul et Nogent sur Oise. Ce territoire compte 4 quartiers prioritaires, particulièrement sensibles.

Il a été constaté également que la ville de Creil éprouvait des difficultés à recruter des policiers, les effectifs de la Police Nationale étaient tombés à 116 agents, un nombre insuffisant au vu des nombreuses interventions effectuées et de la croissance démographique du territoire. Ce manque d'attrait de la commune était dû, par ailleurs, à des rémunérations et des primes jugées trop basses. Le terme de « mercato », issu du champ lexical du sport, a été utilisé pour illustrer la situation actuelle de concurrence entre les communes afin de recruter des agents qualifiés.

La mise en place du CSI, a permis d'une part, d'inciter les agents à venir travailler à Creil en augmentant les salaires, et d'autre part, d'anticiper leur venue en leur facilitant l'accès aux logements et aux places de crèches entre autres.

Ce contrat a déjà permis de recruter sur l'année, 30 agents de police expérimentés pour porter les effectifs à 180 policiers.

En outre, le CSI permettra l'achat de nouveau matériel et la modernisation du commissariat de Creil.

L'Etat va, de la même manière, octroyer des crédits destinés à renforcer le réseau de vidéo-surveillances. La commune se dotera bientôt de nouvelles caméras et passera ainsi de 55 à 75 appareils d'ici à la fin de l'année. En plus de leur pouvoir dissuasif et répressif, ces équipements permettent aux services d'agir plus efficacement dans d'autres domaines. 3 suicides ont notamment été évités depuis le début de l'année.

➤ **Un volet « éducation » et « prévention »**

Le CSI aura également pour objet de renforcer la prévention et l'accompagnement à la formation pour limiter les actes de délinquance et améliorer les liens entre pouvoirs publics et citoyens.

4 médiateurs ont été recrutés dans la brigade de nuit (jusqu'à 2h du matin) afin de renforcer la prévention, ainsi que 2 médiateurs de plus, qui seront présents dans les transports en commun.

D'autre part, la commune a recruté des éducateurs spécialisés dans le but d'accompagner certains profils en phase de décrochage scolaire et de marginalisation.

Par l'intermédiaire du CSI, la ville de Creil ambitionne de favoriser la formation des jeunes et de lutter contre l'échec scolaire en accompagnant les étudiants dans leur cursus afin de favoriser leur insertion et limiter les risques de désocialisation.

En outre, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui concerne le quartier prioritaire des Hauts de Creil, des mesures d'insertion sont instaurées. Une partie des employés participants à ce programme doivent notamment être originaires du territoire.

• **3^{ème} point : Quel avenir pour la police : Présentation de la nouvelle organisation de la Police Municipale**

Monsieur GRIGAUX, directeur de la tranquillité, est ensuite intervenu pour présenter la nouvelle organisation de la police municipale de Creil.

➤ **La police municipale de Creil va connaître une évolution progressive et globale :**

- Une évolution des effectifs : Actuellement, la police municipale est composée d'une vingtaine d'agents, une phase de recrutement est en cours avec l'objectif d'atteindre 30 agents.
- Un renforcement de la formation : Les policiers suivent des entraînements aux techniques en intervention chaque semaine. Ils sont également formés à la

rédaction des différentes procédures. Les opérateurs de vidéo protection suivent aussi une formation.

- Une évolution de l'organigramme : La police municipale va se constituer en 3 pôles pour une meilleure prise en compte des besoins des Creillois : administratif, opérationnel et Centre de Supervision Urbain.
- Une évolution des horaires : Les horaires des brigades de police municipale ont déjà été étendus depuis 2019 : le lundi de 10h00 à 18h00, du mardi au vendredi de 08h00 à 23h00 et le samedi de 13h00 à 21h00.

L'amplitude horaire des policiers sera désormais plus large avec une présence 7 jours sur 7 de 07h00 à 02h00.

➤ **Les missions des policiers municipaux sont multiples et leur activité en hausse constante :**

- Les agents sont présents sur l'espace public, notamment aux abords de la gare, un secteur de très forte affluence, propice aux actes de délinquance et d'incivilité. Ils sécurisent également les entrées des établissements scolaires, les commerces sensibles et effectuent des missions de surveillance des domiciles en période de vacances lorsque les propriétaires en font la demande. D'autre part, les policiers municipaux sont présents dans les transports en commun pour lutter contre la fraude aux côtés des contrôleurs de l'AXO, ainsi que sur les marchés.
- Les agents de la brigade du stationnement ont également pour mission la surveillance de la zone bleue, la verbalisation des stationnements gênants et très gênants, le maintien d'un contact avec les commerçants et les entreprises et la prise de contact avec les creillois émetteurs de doléances sur les questions de stationnement.

6278 contraventions pour stationnement gênant ont été infligées en 2021.

- En outre, la police municipale gère également le relevé et l'enlèvement des véhicules ventouses sur le territoire de la commune. Une convention a été signée avec plusieurs bailleurs sociaux pour l'enlèvement des véhicules sur leurs parkings. 456 enlèvements ont été effectués en 2021.
- Les policiers municipaux verbalisent les actes d'incivilité sur la voie publique, notamment la consommation d'alcool, le dépôt d'ordures ainsi que le fait de déverser des liquides insalubres. 317 procédures ont eu lieu en 2021.

- D'autre part, la police municipale a pour mission de réprimer les infractions routières. Les brigades effectuent des contrôles dans les tous les quartiers de la ville. Elles se positionnent sur 20 à 25 points de contrôle tous les mois, permettant d'arrêter les véhicules en toute sécurité. En 2021, 3438 contraventions ont été administrées.
- Enfin, les policiers municipaux se déplacent régulièrement lors des interventions courantes (accidents, incendies, etc.) et luttent contre la petite délinquance (98 interpellations en 2021).



Afin de gagner en efficacité lors des interventions conjointes, la police municipale de Creil a développé des partenariats avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Police Nationale ainsi que le réseau de bus AXO. Un dispositif radio commun a été instauré entre la Police Municipale, la Police Nationale et les pompiers pour une meilleure communication lors d'évènements graves.



➤ De nouveaux moyens pour la Police Municipale

Afin d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des forces de l'ordre, de nouveaux moyens vont être mis à disposition de la Police Municipale :

- Les agents disposeront de nouveaux locaux situés au 47 rue Jules Juillet. 3 niveaux seront réservés à la Police Municipale, soit environ 600 m². Le déménagement est prévu en juin 2022.



- La ville sera dotée d'un nouveau Centre de Supervision Urbain situé au sous-sol et dont l'accès sera sécurisé. Il comprendra une salle d'exploitation de 82 m² avec 4 postes d'opérateur, un mur d'images équipé de 16 écrans, un bureau pour le responsable du CSU et un bureau pour la relecture des archives vidéo.
- La Police Municipale va également acquérir de nouveaux véhicules : une voiture sérigraphiée et équipée canin afin de développer une brigade canine, ainsi que 3 motos pour faciliter l'intervention des agents sur les terrains escarpés. Les policiers municipaux seront bientôt équipés de caméras piétons dont l'objectif est la prévention des incidents durant les contrôles. Le porteur devra informer les administrés lors du déclenchement de la caméra, les images seront enregistrées pendant 6 mois et pourront être utilisées en cas de procédure. Un nouveau kit de dépistage de stupéfiant, capable de détecter 7 drogues, sera également utilisé prochainement.



➤ **Le renforcement des moyens de défense des policiers**

Les policiers municipaux seront prochainement dotés de nouveaux moyens de défense afin d'assurer leur sécurité, et celle des administrés, au cours des nombreuses interventions sur lesquelles ils sont sollicités :

- Aujourd'hui, les policiers municipaux sont équipés d'une matraque télescopique, de bombes lacrymogènes, d'un Tonfa, ainsi que d'un pistolet à impulsion électrique (Taser). Les agents disposent également d'un chien policier. D'autres devraient intégrer le service durant l'année.
- Les policiers seront bientôt équipés d'une arme de poing, un pistolet semi-automatique Glock-17 de 5^{ème} génération.

Monsieur le Maire sollicitera par courrier motivé auprès de la Préfète, l'autorisation d'armer ses policiers municipaux. La Préfète donnera, via un arrêté, l'autorisation au Maire d'acquérir et de stocker des armes de poing. Le Maire désignera ensuite les policiers qui seront envoyés en formation pratique.

Afin de renforcer la sécurité et de s'assurer de la capacité des agents désignés à porter une arme, plusieurs conditions devront être remplies :

Chaque policier devra rencontrer un psychologue spécialisé dans les forces de l'ordre, qui sera chargé de donner son avis sur le port de l'arme à feu par l'agent. Ce dernier devra également remettre un certificat médical établi par son médecin traitant, l'autorisant à être armé.

Les policiers devront valider 2 formations, à la fois théorique et pratique : Une formation pratique initiale, organisée par le CNFPT et encadrée par 2 moniteurs en

manement des armes devra être effectuée. Elle durera 45 heures pour 300 cartouches tirées. Suite à cette formation, la Préfète transmettra un arrêté individuel de port d'arme à chaque policier formé.

De plus, les policiers armés suivront également suivre une formation continue afin de maintenir leur niveau de compétence en manement des armes de poing. La réglementation impose au minimum 2 séances par an durant lesquelles 2 x 25 cartouches sont tirées. A Creil, les policiers suivront 3 séances par an, ils tireront 3 x 50 cartouches. Un projet de convention avec le stand de tir de Creil est en cours de réalisation.

Il faut noter enfin, que la grande majorité des policiers municipaux de Creil a déjà porté une arme à feu (Gendarmerie, Armée, Police Nationale).

Au sujet de l'armement des policiers municipaux, Monsieur le Maire a ajouté que ceux-ci arrivent souvent en premier sur les lieux d'intervention, en partie grâce au CSU qui leur permet d'intervenir très rapidement. De ce fait, ils sont régulièrement exposés et le fait d'être armé leur permet d'effectuer plus sereinement leurs missions tout en gardant une réelle proximité avec les administrés.



Suite à cette présentation, les citoyens présents ont pu échanger avec les représentants des pouvoirs publics et poser leurs questions sur le sujet :

- Le fait de délivrer un certificat d'aptitude au port d'arme manque de fiabilité car il est facile pour un individu d'obtenir ce genre d'autorisation.
- C'est pourquoi Monsieur le Maire a tenu à ce que les agents passent également devant un psychologue pour renforcer cette phase de contrôle.

- Est-ce que l'armement des policiers est dû à des problèmes de sécurité particuliers en ce moment ?
- Cela est le résultat de l'évolution de la Police Municipale qui a une époque était plutôt composée de « super gardes champêtres ». Aujourd'hui, la montée en compétence et l'accumulation des missions des agents nécessite une modernisation de leur équipement.
 - Est-ce que la police intervient hors zones urbaines, dans le bois Saint Romain par exemple car celui-ci est, semble-t-il, utilisé et dégradé par des 2 roues et il est difficile pour les riverains de s'y promener.
- Aujourd'hui ça n'est pas le cas, les effectifs ne sont pas assez étoffés et l'on manque de matériel pour ce type d'intervention. Bientôt, la Police Municipale sera équipée de moto ce qui permettra d'effectuer des missions sur ce genre de terrain. En outre, la Police Nationale peut, et doit intervenir sur la route nationale longeant le bois, pour des problèmes de stationnement notamment.

- **4^{ème} point : Informations sur le renouvellement du Conseil Citoyen**

Un point d'information a été effectué sur le renouvellement du Conseil Citoyen des Hauts de Creil.

Suite à la loi Lamy du 12 février 2014, la ville de Creil a mis en place le Conseil Citoyen des Hauts de Creil. Ce dispositif s'adresse aux quartiers prioritaires de France, il a pour objectif de renforcer les liens entre l'Etat, la ville et les habitants sur des questions liées à la politique de la ville.

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Cette politique vise à réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires par la mise en place d'actions dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et du cadre de vie, du renforcement du lien social, et de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le Conseil Citoyen est une instance participative réunissant un collectif d'habitants dont l'objectif est la consultation sur les projets ou les actions relevant de la politique de la ville. Ce conseil doit permettre aux citoyens de prendre part aux instances de pilotage des contrats de

ville et de co-construire les projets de renouvellement urbains dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

En rejoignant le Conseil Citoyen, vous aurez l'opportunité d'échanger sur les différentes problématiques liées au contrat de ville et d'être informés des projets à venir (concernant notamment le nouveau programme de rénovation urbaine).

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter la maison de la ville : 34 place Saint-Médard - 0344295238.

Les membres actuels de l'instance souhaitant poursuivre leur mandat n'ont pas besoin de le signifier, une liste mise à jour est transmise par les référents des 3 quartiers au service Maison de la Ville.

- **5^{ème} point : Retour sur les signalements**

Monsieur BULUT a ensuite effectué un retour sur les signalements relevés lors de la dernière réunion du Conseil de quartier, datant du 14 décembre 2021 :

- Certains résidents ont signalé que le prestataire propreté des Hauts de Creil ne ramassait pas l'intégralité des déchets lors des passages. Un rappel peut-il être fait afin que les agents soient plus consciencieux dans leur travail ?
 - S'il s'agit de la collecte des déchets, les bennes de l'ACSO ne collectent que les conteneurs. Le vrac au sol (sacs, cartons...) n'est quant à lui pas collecté (hors charte "qualité" établie par l'ACSO).
Le vrac est donc ramassé par SUEZ Propreté Urbaine dans le cadre du marché de nettoyage des voies et espaces publics.
- Le marquage des places de parking rue Charles Péguy est à refaire.
 - La demande est prise en compte, mais en cette période le marquage n'est pas possible.
- Le chemin piétonnier rue Gisel Grelier (derrière l'EPHAD) est traversé par des véhicules en infraction, serait-il possible de faire poteler les entrées pour sécuriser ce chemin.
 - La Police Municipale effectuera des patrouilles dans le secteur.
Le service Voiries a fait une demande de travaux pour la pose de rondins de bois et de blocs bétons.
- Des trous dans la chaussée ont été relevés devant la tour Descartes.

- Les trous ont été rebouchés courant janvier 2022.
- Les jardinières des Hauts de Creil ne sont pas entretenues et/ou vides.
- Le service des Serres, il est vrai, garnissait les jardinières de plantes bisannuelles (primevères et pensées). Le résultat n'était pas probant du fait de la difficulté à se développer correctement dans les jardinières en période froide. Toutefois, les jardinières, de toute la ville, sont garnies de bulbes (tulipes et narcisses) qui fleuriront au printemps.
- Les feux tricolores sont en clignotant devant la piscine, ce qui créer un risque d'accrochage, les voitures arrivant de la rue Michelet étant prioritaires. Est-ce provisoire ? Quelle est la raison à cela ?
- Ceci est une phase d'essai en vue du plan de réorganisation de la circulation dans la commune. La signalisation piétonne a été renforcée par des panneaux sur fond jaune. Des panneaux clignotants ont été installés également.

- **6^{ème} point : Questions diverses**

- Dans la rue de Normandie, la situation se dégrade notamment entre les numéros 1 et 3. Des faits de squat ont été relatés, ainsi que l'installation de nouveaux points de deal. D'autre part, les commerçants installés en dehors du quartier viennent garer leurs véhicules.
- Monsieur le Maire a expliqué que depuis peu, une brigade anti stupéfiants équipée d'un chien a été mise en place. Elle travaille sur les points de deal repérés, notamment dans le secteur de la Reinette. L'objectif est de privilégier la dissuasion en développant la présence policière sur le terrain.
- Le marquage des parkings et trottoirs dans la rue de Normandie est à refaire. Serait-il envisageable d'y installer des ralentisseurs ?
Entre les numéros 3 et 5 de la rue de Normandie, l'accès piéton au parking a été dégradé, de ce fait, des véhicules passent par cet accès.
- Des problèmes de stationnement ont été signalés les jours de marché avec des véhicules qui stationnent sur les trottoirs. Un commerçant est installé à l'entrée du marché ce qui bloque le passage.
- Il y a des trous dans la chaussée au niveau du carrefour Maigret.
- Une problématique de vitesse excessive des véhicules dans la rue du Plessis Pommeraye a été relevée. Certaines personnes souhaiteraient que les jardinières faisant office de chicanes, qui ont été enlevées lors des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, soient remises.

D'autre part, des stationnements illicites sont fréquents dans la rue. Des potelets sont cassés.

- Il a été demandé la date de la réalisation de l'aire de jeux de Branly.
- Un devis a été réalisé par le prestataire avec des équipements inclusifs de qualité supérieure pour une résistance en extérieur. Les travaux devraient débuter sous peu.
- Les arbres brûlés à côté de la MSP ne sont toujours pas retirés (sujet déjà évoqué lors d'un précédent Conseil).
- Une demande d'un nouveau panneau sur la devanture de la MSP a été évoqué (sujet abordé lors d'un précédent Conseil).
- Quelle est la date d'ouverture de la maison de retraite Coallia ?

Conclusion

Sur proposition du Maire, une demande sera faite auprès du commissaire de la Police Nationale pour une intervention lors de la prochaine réunion.

Les élus ont finalement remercié les personnes présentes et clôturé la séance.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 2^{ème} trimestre 2022